

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 47

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, Mme Rubin, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet et Mme Taurine

à l'amendement n° 40 de Mme Chapelier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Elle prend en compte la nécessité d'intégrer une formation au travail à la chaîne et d'informer les étudiants de cette réalité dans l'exercice du métier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sages-femmes travaillent à la chaîne. Leur formation devrait les y préparer puisqu'il s'agit d'une réalité.

« Quand on a une patiente qui réclame sans péridurale, on proteste presque. Alors qu'on est pour l'accouchement naturel, mais on sait que ça va nous prendre du temps. »

« On se dit : « elle ça va c'est un biberon ». On a beau être pour l'allaitement au sein, c'est plus compliqué et avec le biberon on gagne du temps. »

Ces témoignages sont communs à toutes les sages-femmes : elles disent travailler à la chaîne à un moment où les femmes ont plus que jamais besoin de soutien, d'attention.

Les règles de recevabilités nous privent de demander davantage de moyen. Ainsi, nous passons par la formation pour rester dans les clous.